
Adresse de la société populaire de Cavaillon (Vaucluse), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cavaillon (Vaucluse), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 252;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19798_t1_0252_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Telles sont les affections d'une société d'une commune qui s'honore d'un républicanisme pur et qui fait consister sa principale jouissance dans les sentiments qu'il inspire.

Fraternité, Union, Persévérance.

Suivent 76 signatures.

17

Les citoyens membres de la société populaire de Brestot, département de l'Eure, félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple français, et le décret du 25 vendémiaire sur les sociétés populaires.

Ils demandent que soit nommée une commission dans chaque canton, pour recevoir les plaintes et représentations des citoyens contre les abus de pouvoir des autorités constituées.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi de la demande au comité de Législation (57).

18

La société populaire de Cavaillon, département de Vaucluse, prie la Convention nationale de recevoir un cavalier armé et équipé, prêt à voler à la victoire.

Mention honorable, insertion au bulletin (58).

[La société populaire de Cavaillon à la Convention nationale, Cavaillon, le 22 vendémiaire an III] (59)

Législateurs,

La société populaire de Cavaillon qui a toujours marché sur la ligne des vrais principes, n'a jamais cessé de prendre part aux époques de la Révolution qui cimentent le bonheur du peuple : dès que le gouvernement républicain dut décréter, elle le désira pour son indivisibilité, elle adopta les sentiments d'énergie et de patriotisme qui distinguent les vrais républicains. Persuadée qu'on ne peut l'être qu'en étant vertueux, elle prêcha toujours l'union parmi les citoyens, le respect pour les loix et pour les mœurs.

Elle vous fait passer différentes adresses, dans les unes elle vous félicitoit sur les victoires de nos armées que votre sagesse dirigeoit, dans les autres, elle se félicitoit elle-même, de l'énergie que vous avez déployée en punissant les traîtres et les conspirateurs. Voyants que vous préserviez le vaisseau de l'état des écueils qui l'environnoient, elle vous a prié de rester à votre poste,

en vous contemplant comme les auteurs du salut public.

Aujourd'hui, elle vous prie, législateurs, de recevoir un cavalier armé et équipé, prêt à voler, sous vos auspices, à la victoire. C'est le fruit des privations de nos braves sansculottes, ils savent que la richesse des républicains n'est que dans leurs vertus et leur sacrifice.

Salut et fraternité.

A Cavaillon, en séance du vingt deux vendémiaire an troisième de la République française une, indivisible, impérissable et démocratique.

BOUGNAS, *président*, MONNIER, *vice-président*, PRIGUET, *secrétaire*, et 3 autres signatures.

19

L'agent national près le district de Thouars, département des Deux-Sèvres, informe la Convention nationale des établissements fait par la commune de Jouin-les-Marnes, ci-devant Saint-Jouin [de-Marnes, Deux-Sèvres], pour conserver à l'agriculture les bestiaux et ses instrumens aratoires.

Mention honorable, insertion au bulletin (60).

[L'agent national près le district de Thouars à la Convention nationale, Thouars, le 21 brumaire an III] (61)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Au Président de la Convention nationale.
Citoyen président,

Une division de l'Armée de l'Ouest séjourne depuis un an sur notre territoire. Le service des hommes et convois militaires exige une quantité considérable de voitures que les communes restées libres dans le district et quelques autres districts voisins fournissent continuellement.

Si d'un côté l'emploi des cultivateurs et de leurs bestiaux aux transports militaires est utile à la République, de l'autre il préjudicie à l'agriculture.

La commune de Jouin-les-Marnes ci-devant Saint-Jouin, dans notre arrondissement, jalouse toute à la fois de concourir au service de l'armée et de bien cultiver ses champs pour le soutien de la patrie vient de faire un acte généreux qu'il est essentiel de faire connaître.

Cette commune a fait construire une voiture, elle a acheté quatre bons chevaux de trait et les harnais nécessaires, elle a loué un voiturier à qui elle paye cinq livres par jour, et le tout est maintenant et sera continuellement employé au service militaire tant que durera la guerre.

(57) P.-V., L, 137-138.

(58) P.-V., L, 138.

(59) C 328 (2), pl. 1457, p. 3.

(60) P.-V., L, 138.

(61) C 328 (1), pl. 1447, p. 18.